

Ville de Rennes
DFCP-SBC-JG

(Séance du 28 juin 2021)

DCM 2021-0231 - Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 22 juin 2021, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 03 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est levée à 22 h 27.

PRESENTS : Mme Appéré, Maire ; M. Hervé, Mme Rougier (jusqu'à 21 h 45), M. Travers, Mme Brièro, Mme Andro, M. Chapellon, Mme Noisette, MM. Sémeril, Careil, Mme Fauchoux, M. Morel, Mme Bouchonnet, MM. Monnier, Desmots, Mme Deniaud, adjoints ; MM. Puil, Jannin, Bourcier, Mmes Casacuberta-Palmada, Letourneux, Rousset (à partir de 17 h 55), MM. Stephan, Lahais, Theurier, Mme Tonon, MM. Jeanvrain, Gombert (à partir de 20 h 30), Cressard, Mmes Caroff-Urfer, Gandon (jusqu'à 20 h 30), MM. Le Brun (jusqu'à 20 h 40), Compagnon, Boucher, conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : Mme Rougier représentée par Mme Deniaud (à partir de 21 h 45), M. Nadesan représenté par Mme Bouchonnet, Mme Boukhenoufa représentée par Mme Tonon, Mme Papillion représentée par Mme Rougier (jusqu'à 21 h 45) et par Mme Deniaud (à partir de 21 h 45), M. Le Bougeant représenté par Mme Brièro, Mme Hakni-Robin représentée par M. Hervé, M. Fouillère représenté par Mme Appéré (de 17 h 03 à 18 h et de 18 h 02 à 22 h 27), M. Guillotin représenté par Mme Rousset (à partir de 17 h 55), M. Pinchard représenté par M. Monnier, Mme Marie représentée par Mme Letourneux, Mme Béchet représentée par Mme Casacuberta-Palmada, Mme Pellerin représentée par M. Sémeril, Mme Phalippou représentée par M. Careil, Mme Binard représentée par M. Jannin, Mme Condolf-Férec représentée par M. Travers, M. Goater représenté par M. Desmots, Mme Frisque représentée par Mme Noisette, M. Hamon représenté par Mme Fauchoux, M. Roullier représenté par M. Lahais, M. Boudes représenté par Jeanvrain, M. Brossard représenté par M. Bourcier, Mme Zamord représentée par M. Theurier, Mme Lemeilleur représentée par M. Stephan, Mme Koch représentée par M. Chapellon, Mme Affilé représentée par M. Lahais, M. Gombert représenté par Mme Gandon (jusqu'à 20 h 30), Mme Gandon représentée par M. Gombert (à partir de 20 h 30), M. Le Brun représenté par M. Compagnon (à partir de 20 h 40), Mme Id Ahmed représentée par M. Boucher, Mme Jehanno représentée par M. Compagnon, M. Dulucq représenté par M. Cressard.

ABSENTS sans procuration de vote : Mme Appéré (de 18 h à 18 h 02 - rapport 232), M. Fouillère (de 18 h à 18 h 02 - rapport 232), M. Guillotin (jusqu'à 17 h 55 - rapport 149), Mme Rousset (jusqu'à 17 h 55 - rapport 149)

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 149, 231 à 234, 188, 150 à 187, 189 à 230, 235 à 239.

Mme Bouchonnet est nommée secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 26 avril 2021 est adopté.

Mme Noisette :

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de délibération suivant, qui vous a été présenté en commission Ressources :

Rapport,

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31, dispose que l'assemblée délibérante entend, débat et arrête les comptes de gestion du Trésorier Principal Municipal, sauf règlement définitif. L'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif et sur le compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir adopter la délibération ci-après relative aux comptes de gestion des budgets suivants :

Budget principal
Production Energie Photovoltaïque
ZAC Lorient/Saint Briec
ZAC Atalante Villejean
ZAC Atalante Champeaux
Service Extérieur des Pompes Funèbres
ZAC de la Madeleine
ZAC Plaisance
ZAC Porte de Saint Malo
ZAC Brasserie Saint Hélier
ZAC Sauvrais
ZAC Armorique
ZAC Blosne Est
ZAC Normandie Saumurois
Lotissement Victor Rault
ZAC Ilot de l'Octroi
ZAC Haut Sancé Landry Chateaugiron

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne la totalité du budget principal et des budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent pas de réserve de sa part.

Une observation est toutefois à signaler, la dissolution du syndicat intercommunal de Rennes Cesson-Sévigné Chantepie a entraîné une reprise des résultats de ce dernier au budget principal de la Ville de Rennes.

Le Trésorier Principal Municipal a constaté ces résultats sur le compte de gestion 2020 en tant qu'opération non budgétaire mais en impactant le résultat de clôture du budget principal de la Ville de Rennes. Dans les comptes de la Ville de Rennes, les résultats du syndicat intercommunal de Rennes Cesson-Sévigné Chantepie sont constatés au budget supplémentaire 2021 du budget principal de la Ville de Rennes et seront donc intégrés au compte administratif de l'année 2021.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)

Affiché le : 1 ^{er} juillet 2021
